

PRÉSENTATION ACTION LOGEMENT

25 JUIN 2021

GILLES DA COSTA, DIRECTEUR TERRITORIAL AUVERGNE



NOTRE VOCATION

UN ACTEUR UNIQUE AU SERVICE DU LIEN EMPLOI-LOGEMENT

La vocation du groupe paritaire Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

UN GROUPE RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

L'utilité sociale est au cœur des missions d'Action Logement. Elle est l'expression de ses engagements en faveur de l'intérêt général, pour améliorer l'accès au logement et la situation de l'habitat en France.



[En savoir plus](#)

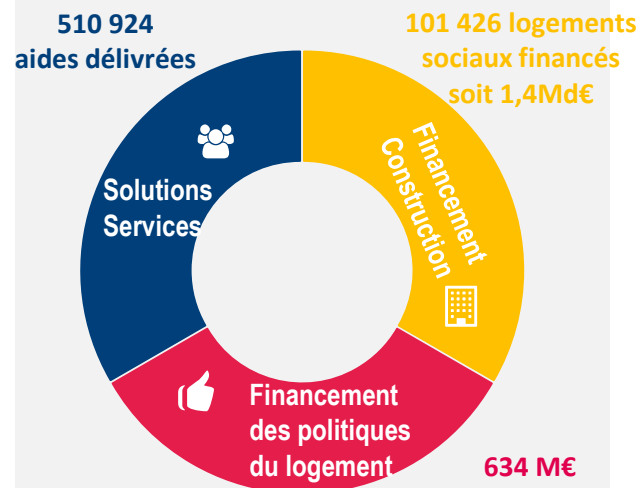
ACTION LOGEMENT : AU SERVICE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

1 VOCATION

FACILITER le lien EMPLOI – LOGEMENT

Notre action en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi contribue au développement économique des entreprises.

3 PILIERS



Nous contribuons à relever des défis sociétaux, économiques et environnementaux liés au logement et à l'emploi au plus proche des territoires.

5 ENGAGEMENTS



Utilité



Services



Partenariat



Proximité



Innovation

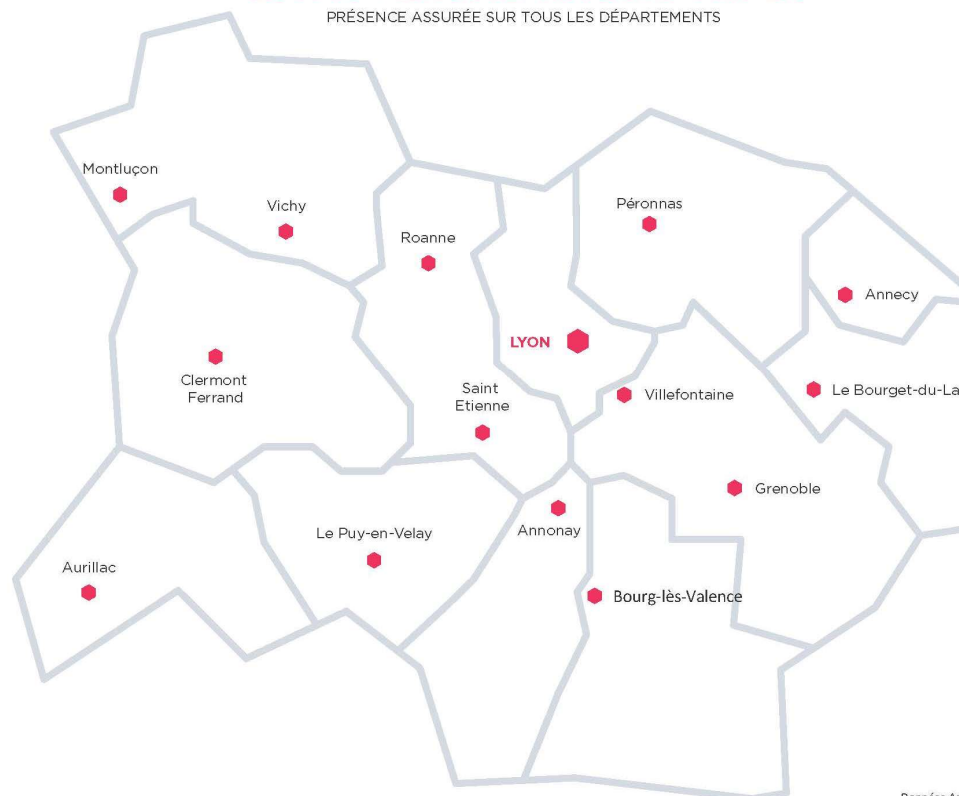
Nous nous engageons dans une démarche qualité afin de répondre et anticiper au mieux les besoins des entreprises et de leurs salariés.

**Action Logement, seul acteur en France
proposant un dispositif global répondant au lien emploi-logement**

NOS IMPLANTATIONS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ACTION LOGEMENT SERVICES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PRÉSENCE ASSURÉE SUR TOUS LES DÉPARTEMENTS










Données Action Logement - Février 2021



ACCOMPAGNER

Accompagner les salariés tout au long de leur parcours résidentiel

NOS SOLUTIONS	AIDE À L'ENTRÉE DANS LES LIEUX DES LOCATAIRES	ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE ET PROFESSIONNELLE	ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS EN DIFFICULTÉS
 VOTRE PROJET	<p>Faciliter et sécuriser les entrées dans le logement des locataires</p>	<p>Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle</p>	<p>Accompagner les salariés en situation difficile</p>
 NOTRE OFFRE	<ul style="list-style-type: none">  La garantie VISALE pour loyers impayés et les dégradations locatives au bénéfice des étudiants ou alternants de 30 ans au plus, à l'ensemble des salariés du secteur privé et agricole de plus de 30 ans gagnant moins de 1 500€ nets par mois, aux salariés de +30 ans en mobilité professionnelle.  LOCAPASS : une avance sans intérêt jusqu'à 1 200 € destinée à couvrir tout ou partie du dépôt de garantie à l'entrée dans les lieux du locataire 	<ul style="list-style-type: none">  L'aide MOBILITE : une subvention pour aider le salarié à se rapprocher de son nouveau lieu de travail : A venir.  MOBILIPASS : Une aide l'accompagnement à la recherche d'un logement par un prestataire.  MOBILJEUNE : jusqu'à 100€ par mois pour aider au paiement du loyer. 	<ul style="list-style-type: none">  Un diagnostic de la situation du bénéficiaire par un Conseiller Une subvention et/ou prêt Une aide spécifique crise sanitaire pour surmonter les charges de logements suite à une perte d'emploi, chômage partiel, embauche ajournée ...
 SES ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficier d'une couverture sur toute la durée d'occupation Activer la garantie de manière certaine, réactive et entièrement dématérialisée Compléter cette offre avec d'autres aides d'Action Logement 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mobilité résidentielle et locative à travers un service adapté à la situation Accompagner l'installation dans le nouveau territoire Bénéficier d'une complémentarité avec d'autres services Action Logement 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer un service adapté à la situation individuelle du salarié gratuit et confidentiel Anticiper les difficultés rencontrées par les locataires et les situations d'impayés locatifs Accompagner les salariés locataires et propriétaires confrontés à des difficultés



ACCESSION

Encourager l'accession à la propriété des salariés

NOS SOLUTIONS

ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES DANS LE FINANCEMENT DE LEUR ACCESSION A LA PROPRIETE





VOTRE PROJET

Favoriser l'accession à la propriété des ménages modestes en leur proposant de devenir propriétaires



NOTRE OFFRE

Des conditions d'achat optimisées et négociées

-  • Un accompagnement à l'accession (Projimmo)
-  • Un **prêt pour l'acquisition** d'un logement ancien en vente HLM ou un logement neuf dont PSLA (Prêt Social de Location-Accession) .
- **Une subvention pour financer un projet d'acquisition (à venir)** d'un logement neuf affecté à leur résidence principale
- **Un prêt Travaux** pour agrandir son logement



SES ATOUTS

- Sécuriser le projet au **regard des capacités financières du ménage**
- Proposer des **solutions de financement attractives**
- Accompagner **le ménage tout au long du projet avec un conseiller dédié**

SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION QUINQUENNALE 2018-2022

La crise a fait émerger de nouvelles priorités en matière de logement. Prenant appui sur les résultats de la Convention quinquennale 2018-2022 et du Plan d'Investissement Volontaire, le groupe a décidé d'adapter ses interventions au contexte d'urgence.

Ainsi, les partenaires sociaux d'Action Logement ont signé avec les ministères du Logement et du Budget le **15 février 2021 un avenant à la Convention quinquennale.**

Ce texte traduit **l'engagement du Groupe** en faveur de la **reprise économique** et de **l'accompagnement des salariés fragilisés** par la crise.

 Action Logement Services en chiffres

DE NOUVELLES AIDES POUR 2021 et 2022 :



- **20 000** salariés accédant à la propriété d'un **logement neuf** accompagnés par le versement d'une aide de **10 000 €** (sous conditions de ressources).
- **60 M €** supplémentaires pour accompagner les **salariés en difficulté**
- **1 000 €** d'aide à la mobilité pour le **rapprochement du domicile et lieu de travail, l'accès à l'emploi et le recrutement ainsi que l'accès à un logement pour les jeunes entrés récemment dans l'emploi**
- Prolongation de l'aide de **300 €** en cas de chômage partiel et jusqu'à **900 €** en cas de perte d'emploi pour **prévenir les impayés de loyer ou de prêt**
- **Elargissement de la garantie VISALE** à l'ensemble des salariés du secteur privé et agricole de plus de 30 ans et gagnant moins de 1 500€ nets par mois pour **favoriser leur accès à un logement locatif dans le secteur privé.**

Action Logement, seul acteur en France, proposant un dispositif global répondant au lien emploi-logement

ACTION LOGEMENT
UN SOUTIEN MASSIF AUX TERRITOIRES
ET AUX ACTEURS DU LOGEMENT



UN SOUTIEN MASSIF AUX TERRITOIRES ET AUX ACTEURS DU LOGEMENT

DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN

Un dispositif à destination des collectivités de moins de 20.000 habitants.

Ce sont **1.000 communes au niveau national**, dont **226 en Auvergne-Rhône-Alpes**

Action Logement est associé à ce dispositif et contribue ainsi à :

- valoriser les territoires,
- répondre aux besoins des entreprises,
- répondre aux demandes des salariés y compris des saisonniers agricoles et du tourisme
- accompagner le développement économique.

A ce titre, **Action Logement** mobilise ses aides et services qui répondent aux spécificités locales qu'il s'agisse :

- d'accompagner le développement d'une offre de logement abordable,
 - de projets innovants pour faciliter le logement des salariés (saisonniers, alternants ...)
 - de mettre en œuvre des aides permettant l'accès et le maintien dans le logement (dont les dispositifs VISALE, MOBILI-JEUNE® et LOCA-PASS®)
 - d'accompagner la mobilité professionnelle des salariés
-



FINANCER

Soutenir le financement des projets portés par les bailleurs sociaux en vue de leur développement

NOS SOLUTIONS

PRÊT DE DROIT COMMUN / PIV REPRISE (avenant convention quinquennale)*

- Production de logements **locatifs sociaux familiaux** PLUS, PLAI, PLS
- Production de logements **intermédiaire**
- Production de logements « **jeunes** »
- Production et réhabilitation de **structures collectives**
- Production et réhabilitation de logements meublés pour salariés **saisonniers**
- Production des places en **structures d'hébergement**
- Production de **RHVS mobilité**
- Transformation des FTM en résidences sociales

SUBVENTIONS PIV REPRISE ((avenant convention quinquennale)*

- **Production de logements sociaux en PLUS/PLAI :**
 - Logements familiaux ordinaires
 - Logements « jeunes »
 - Logements en structures collectives



VOTRE PROJET



NOTRE OFFRE

Un financement sous forme de prêts longs terme amortissables (taux et durée adaptés)

En contreparties de droits de réservation

Un financement sous forme de subventions en fonction de la région, la zone et le type de financement

En contrepartie de droits de réservation



SES ATOUTS

- Accroître les **capacités d'investissement**
- Accélérer la **production de logement pour les jeunes et les LLS**
- Une gamme de **produit financier adapté aux** besoins

- Développer nos **aides financières à conditions privilégiées**
- Améliorer les **équilibres de peuplement**

* PIV reprise = Plan de relance



ZOOM PIV REPRISE

Action Logement soutient la relance de la production de logements sociaux et l'atteinte de l'objectif de 250 000 logements sociaux sur 2021-2022



525 M€ de SUBVENTIONS :



- 450 M€ pour le logement locatif social
- 75 M€ de subventions dédiées au logement des jeunes*

Conditions éligibilité :

- Logements familiaux ordinaires, structures collectives, logements dédiés aux jeunes* **en PLAI et PLUS**
- **Agréments 2021 et report 2022 uniquement**
- Contreparties locatives pour ALS



Barèmes (conditions valables au 15 février 2021) :

✓ Logements sociaux financés en PLAI

EN €/Lgt	A bis	A	B1	B2	C
Ile-de-France	7 000	6 000	4 000		
Autres Régions		5 500	4 000	1 500	

✓ Logements dédiés aux jeunes*

EN €/Lgt	PLAI	PLUS
Zones A et A Bis	7 000	6 000
Zone B1	5 000	4 000
Zones B2 et C	3 000	2 000

✓ Logement sociaux financés en PLUS

EN €/Lgt	A bis	A	B1	B2	C
Ile-de-France	2 500				
Autres Régions		2 500	1 500	750	

✓ Création de places en colocation pour des jeunes : 3 000€ par place

* Logements étudiants en résidences universitaires financées en PLUS, logements agréés « article 109 », logements jeunes actifs en FJT, résidences sociales avec un projet social « jeunes », logements en colocation



ZOOM PIV REPRISE

Action Logement soutient la relance de la production de logements sociaux et l'atteinte de l'objectif de 250 000 logements sociaux sur 2021-2022

**395 M€ de PRÊTS supplémentaires :**

- 250 M€ pour le logement locatif social
- 145 M€ pour le logement des jeunes*

**Conditions éligibilité :**

- Logements familiaux **ordinaires en PLAI, PLUS** et logements dédiés aux **jeune*s en PLAI, PLUS et PLS**
- **Caractéristiques identiques aux lignes de prêts de la convention quinquennale (= droit commun)**
- Distribution soumise au principe de non-discrimination
- Scoring des opérations tenant compte des critères emploi-logement, qualité de l'opération, qualité du partenariat
- Contreparties locatives pour ALS

**Nouveautés :**

- Quotités maxi revues à la hausse pour le PLUS et le PLS : 35%
- Possibilité de coupler subvention / prêt
- La part de la subvention est intégrée au calcul de la quotité maximale
- **Engagement possible sur une opération reportée en 2022 ou 2023**

**Territorialité :**

- Les financements ACV restent exclusifs de tout autre financement ALS
- Les opérations financées au titre du NPNRU ne sont pas éligibles



* Résidences universitaires, logements agréés « article 109 », logements jeunes actifs en FIT, résidences sociales avec un projet social « jeunes », logements en colocation

ACTION LOGEMENT SERVICES A L'ECOUTE DES SALARIES

Un service Relation Clients pour accueillir et informer les salariés dans les différentes aides et services



ACCUEIL PHYSIQUE

Dans les locaux de la CCI du
Cantal
44 Boulevard du Pont Rouge
15 000 AURILLAC

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

06 14 60 73 19

ACCUEIL DIGITAL

SITE
ACTIONLOGEMENT.FR




Identifier les freins à l'accès ou maintenir dans le logement
Orienter vers un accompagnement adapté et personnalisé sur rendez-vous

VOTRE INTERLOCUTEUR

Interlocuteur Collectivités locales



Gilles DA COSTA, Directeur DT Auvergne

 04 15 81 00 68 / 06 60 66 52 03

 gilles.dacosta@actionlogement.fr

Interlocuteur Clients

44 Boulevard du Pont Rouge

15000 AURILLAC

 accueil15.als@actionlogement.fr

 actionlogement.fr

 actionlogement.fr





TEMPS D'ECHANGE

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

www.actionlogement.fr

@ActionLogement